

DÉCROCHER UN CONTRAT D'ÉCO-PÂTURAGE AVEC UNE COLLECTIVITÉ

L'éco-pâturage/éco-pastoralisme est une pratique qui se développe : des porteurs de projet et éleveurs souhaitent développer leur activité dans ce domaine et de plus en plus de collectivités proposent des surfaces. Les contrats entre éleveurs et collectivités peuvent être conclus via un marché de gré à gré ou via un appel d'offres. Pour un éleveur, répondre à un appel d'offres peut s'avérer complexe. Pour bien y répondre, il peut être utile de se former.

Des collectivités proposent des surfaces importantes et dispersées, qui ne peuvent pas être gérées par un seul éleveur. L'éco-pastoralisme et une organisation collective d'éleveurs peuvent être des réponses pour valoriser ces surfaces.

Pour répondre à des demandes d'éleveurs de races locales, le CRAPAL organise une formation.

Jeudi 5 décembre 2024

De 9h30 à 17h30

Secteur de Prinquiau (44) (l'adresse précise sera communiquée plus tard)

Objectifs :

- Connaître les attentes des collectivités sur l'éco-pâturage/ éco-pastoralisme.
- Connaître les règles des appels d'offres.
- Savoir répondre à un appel d'offres ou marché de gré à gré, en individuel ou collectif.
- Connaître les intérêts d'un groupement pastoral pour répondre à un appel d'offres et gérer des surfaces.

Programme :

Matin :

- Les attentes des collectivités sur l'éco-pâturage /éco-pastoralisme et intérêts de cette pratique pour les collectivités.
- Présentation d'un appel d'offre éco-pâturage : fonctionnement, cadre juridique, critères d'obtention, éléments pouvant être notés dans le cahier des charges...
- Témoignage d'un éleveur éco-pâtureur : conseils pour développer son activité et trouver de nouveaux contrats, relations avec les collectivités, arguments à mettre en avant, questions à poser au départ, définir ses priorités, politique tarifaire...

Après-midi :

- Retour d'expérience d'une entreprise d'entretien d'espaces naturels répondant à des appels d'offres : veille, réponse aux appels d'offres (plateforme, démarches à réaliser...)
- Retour d'expériences d'éleveurs - éco-pâtureurs sur la réponse à un appel d'offre (les facteurs de réussite...).
- Témoignage d'un éleveur sur la création et le fonctionnement d'un groupement pastoral : objectifs, intérêts...
- Bilan de la journée : recueil des attentes de chacun pour la suite

Intervenants :

- Tanguy MERIAU, chargé de rédiger des appels d'offre éco-pâturage à la ville de Rennes
- Denis Rouillé, éleveur de moutons Landes de Bretagne et chèvres des Fossés et éco-pâtureur, à Sarzeau (56)
- Julian Bailen, technicien répondant à des appels d'offres à Accès Réagis, entreprise d'entretien d'espaces naturels et d'insertion (Prinquiau 44)
- Mathieu SABIN, éleveur de moutons de races locales, expérimenté sur les appels d'offres éco-pâturage
- Fabien LETORT, éleveurs d'ovins Landes Bretagne et de chèvres des Fossés à Pornic, co-fondateur d'un groupement pastoral dans le Pays de Retz (44).



Inscription au plus tard le 21 Novembre 2024

En complétant [le formulaire en ligne](#)

(cliquer sur le lien)

Ou par téléphone auprès d'Elise GUIHENEUF, Animatrice CRAPAL
07 88 19 74 32

eliseguiheneuf@gmail.com

Tarifs : gratuit pour les cotisants MSA-VIVEA
Autres publics : nous contacter

Repas : apportez-votre pique-nique

Aides financières pour la formation :

Crédit d'impôt :

Si vous participez à une formation en tant que chef d'entreprise et relevez du régime réel d'imposition sur les bénéfices ou de l'impôt sur les sociétés, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt sur la durée de la formation.

Les exploitants au forfait (micro BA) sont exclus.

Si vous êtes non imposable sur le revenu, vous recevrez un chèque correspondant au montant du crédit calculé.

Si vous êtes imposable, le crédit d'impôt viendra en déduction de la somme à payer.

Montant : 11,62 €/h, soit 81 €/j de formation (en 2024)

(Pour les formations réalisées en 2023, ce montant est multiplié par 2 pour les entreprises de moins de 10 salariés, réalisant un chiffre d'affaires annuel de moins de 2 millions d'euros).

Pensez à transmettre l'attestation de formation (justificatif) à votre comptable.

Aide au remplacement : vous pouvez bénéficier d'une aide régionale, si vous avez recours à une association de remplacement le jour de votre formation ou dans les 3 mois qui suivent. Possibilité de remplacement à la demi-journée. Montant : 112,5€/j.

Contactez le service de remplacement de votre département.

CRAPAL
Conservatoire des races Animales
en Pays de la Loire,
55 La Moutonnaire,
44260 PRINQUIAU

<https://crapal.fr/>

Agrément de formation n° 52440766544

Avec le soutien financier de

